



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de l'Action Sportive  
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

**2022 DJS 164** Subvention d'investissement (16 446 €) à l'association Tennis Club du 16<sup>ème</sup> pour le déplacement des panneaux publicitaires dans le périmètre du centre sportif situé 15, avenue du Général Clavery (16<sup>ème</sup>)

### PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association sportive « Tennis Club du 16<sup>ème</sup> » (TC16) s'est vue confier le droit d'occuper et d'exploiter à titre privatif un centre sportif parisien dédié à la pratique du tennis situé 15, avenue du Général Clavery (16<sup>ème</sup>) dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public (CODP) conclue le 1er octobre 2007 pour une durée de 20 ans.

Ce centre sportif, d'une superficie d'environ 10 200 m<sup>2</sup>, abrite sept courts de tennis en terre battue, un court de tennis de 18 mètres destiné aux jeunes joueurs, deux courts de mini-tennis extérieurs et un bâtiment accueillant en particulier un club house, une salle de gymnastique et des vestiaires. La parcelle sur laquelle est implanté cet équipement sportif longe le boulevard périphérique.

Un peu plus de 1 000 licenciés sont inscrits au TC16. Parmi les licenciés, 400 sont des jeunes de moins de 17 ans en école de tennis ou au centre de compétition. Plus de 460 joueurs sont classés. Il existe également pour les membres du club des cours collectifs de gymnastique.

En 2020, dans le cadre de la mise en place d'un portique sur le mur du centre sportif Clavery longeant le boulevard périphérique, l'association TC16 a financé le déplacement de panneaux publicitaires qui y étaient installés, pour un montant de 16 446 €. La collectivité parisienne avait, dès lors, souhaité apporter son soutien financier au club pour la réalisation de cette opération d'intérêt local. La survenue de la crise sanitaire n'avait toutefois pas permis la concrétisation de ce soutien.

Aussi, je propose qu'une subvention d'investissement de 16 446 € euros soit accordée à l'association TC16 pour le déplacement de panneaux publicitaires installés sur le mur du centre sportif du Général Clavery, et vous demande de m'autoriser à signer la convention afférente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2022 DJS 164** Subvention d'investissement (16 446 €) à l'association Tennis Club du 16<sup>ème</sup> pour le déplacement des panneaux publicitaires dans le périmètre du centre sportif situé 15, avenue du Général Clavery (16<sup>ème</sup>)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date des \_\_\_\_\_ par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association TC16 ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre Rabadan au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission.

Délibère :

Article 1 : la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Tennis Club du 16<sup>ème</sup>, 15 avenue du Général Clavery, 75016 Paris.

Article 2 : une subvention d'investissement d'un montant de 16 446 € euros est attribuée à l'association Tennis Club du 16<sup>ème</sup> au titre du déplacement des panneaux publicitaires dans le périmètre du centre sportif Clavery.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur la section d'investissement du budget 2022 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.